

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 octobre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Eric BLANC, Patricia TONNELIER, Patrice LABOULLE, Bernard SARDA, Matin WINYARD

Pouvoirs : Carole GUINOT donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
Sandrine RICHOU donne pouvoir à Patricia TONNELIER
Catherine MIAILHES donne pouvoir à Georges COMBES
Julia THOMSON donne pouvoir à Alain CECCHINATO

-1- Travaux éclairage public av. de la Française : demande de subvention SYADEN

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier de demande de subvention pour le SYADEN, concernant les travaux d'extension de l'éclairage public avenue de la Française. Le cout de cet avant-projet élaboré par le cabinet Gaxieu s'élève à 63.134 € HT soit 75.760,80 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au SYADEN

-2- Travaux de rénovation énergétique écoles et bibliothèque : demande de subvention

M. le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de continuer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Ce projet déjà présenté en 2016 n'a pu être réalisé faute de financement.

Il propose que soit terminée courant 2018 l'isolation thermique du complexe scolaire avec la rénovation de la bibliothèque (menuiserie et toiture) et la mise en place de pompes à chaleur dans ce bâtiment et les bâtiments scolaires.

Il présente un devis d'un montant global de 80.396,26 € HT soit 96.475,51 € TTC.

Le conseil approuve le projet présenté pour un montant de 80.396,26 € HT soit 96.475,51 € TTC.

Décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

-3- Bureau de Tabac : Prorogation loyer

M. le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la location du fonds de commerce du bureau de tabac, un bail dérogatoire a été signé avec M. Adolphe PEREZ pour le local situé 2 place du marché, ce bail prend fin le 13 octobre 2017. Le preneur du bail commercial n'étant pas en mesure de transférer son commerce, il propose de proroger le bail du local commercial avec M. PEREZ.

Le conseil donne son accord pour la prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 du bail dérogatoire signé avec M. Adolphe PEREZ aux mêmes conditions que le bail initial.

-4- Immeuble 2 rue du Couvent : déclaration en état d'abandon manifeste

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier évoqué, l'expertise du 21 mars 2017, les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les courriers relatifs à l'immeuble n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif. Il présente l'estimation des services fiscaux, évaluant la valeur vénale de l'immeuble à 0 €.

Il indique qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants. Il propose qu'après son acquisition par la commune cet immeuble soit démolit et l'emplacement affecté à la réalisation d'un parking.

Le conseil décide qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble AB 129 en état d'abandon manifeste, que l'emplacement après démolition de l'immeuble pourra être utilisé pour la réalisation d'un parking.

-Il décide d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

-5- Syndicat Aude Centre : extension et adhésion de nouvelles communes

Monsieur le Maire fait état des demandes d'adhésion au Syndicat Aude Centre des communes d'Argens Minervois, Pradelles en Val, de Roubia, de Berriac, Carcassonne (20 %), Fontiès d'Aude, Montirat, Palaja (20 %) et l'augmentation du périmètre de Trèbes, Villedubert.

Il propose d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Le conseil décide de donner un avis favorable à l'ensemble de ces demandes.

-6- Intégration de la nouvelle compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle au conseil le contexte organisationnel et historique du bassin versant de l'Aude, la création en 2002 du SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) et son rôle dans la prévention des inondations.

Il rappelle la création en janvier 2014 d'une nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI est automatiquement transférée des communes aux EPCI à FP à compter du 1er janvier 2018. Il présente ses missions :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il demande au Conseil d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Aude Centre.

Le conseil approuve la modification des STATUTS du Syndicat Mixte Aude Centre afin d'exercer à compter du 01/01/2018 par le biais du mécanisme de représentation substitution prévu par les articles du CGCT L.5216-7 IV Bis pour les Communautés

d'Agglomération et L.5214-21 II pour les Communautés de Communes, la compétence GEMAPI telle que précisée en référence aux quatre missions relevant de l'article L. 211-7 du code de l'environnement sur le périmètre des communes comme détaillées dans le tableau annexé. En vertu de ce mécanisme de représentation substitution la représentation des communes sera assurée par les EPCI à FP.

-7- Attribution de nouveaux noms de rues

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'attribuer des noms de rue aux voies des derniers lotissements réalisés ou en cours de réalisation.

☒ Lotissement "La Pommette" pour la voie qui dessert le lotissement en partant de la rue de l'Espandidou : Rue de la Pommette

☒ Lotissement "Le verger" pour la voie qui dessert le lotissement en partant de la rue de l'Espandidou : rue du Verger

Le Conseil donne son accord pour les noms de rues proposés

-8- Acquisition parcelles av. de la Française

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2015 par laquelle le conseil a approuvé le PUP UNICIL.

Il indique que dans le cadre de ce PUP il est prévu que la commune devienne propriétaire des parcelles constituant l'avenue de la Française propriété de la société CIM.

Il donne lecture du projet d'acte.

Indique que cette délibération annule celle du conseil précédent

Le conseil approuve le projet d'acte présenté et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte à intervenir se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à 19 H 30